

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 octobre 2011 portant autorisation temporaire d'exercice de la médecine en France

NOR : ETSH1130762A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 4131-4,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Alejandra DARUICH MATET, née le 24 novembre 1982 à Mendoza (Argentine), est autorisée à exercer temporairement la médecine à l'Hôtel-Dieu (service d'ophtalmologie, service du Docteur Renard), place du Parvis-Notre-Dame, 75181 Paris Cedex 04, dans les conditions prévues à son contrat de travail et sous réserve de son inscription au tableau de l'ordre des médecins.

Article 2

L'autorisation temporaire d'exercer la médecine est accordée à compter du 1^{er} novembre 2011 jusqu'au 31 octobre 2012.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 6 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement simultané de la directrice générale
de l'offre de soins et du chef de service :
*L'adjointe au sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
M. LENOIR-SALFATI